



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Compte-Rendu

Jeudi 8 août 2016 à 20 h 30

Salle des Associations, Plougasnou

Quorum : sur 80 adhérents à jour de leur cotisation, 43 étaient présents ou représentés.

1- COMPTE-RENDU de l' AG du 12 août 2015

Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

2- RAPPORT MORAL DU PRESIDENT ; RAPPORT D'ACTIVITES

L'ARAP est née voilà plus de dix ans des réactions de riverains à un projet d'équipement portuaire démesuré et inopportun dans la forme alors proposée par ses concepteurs. Au départ issue de l'APPBS (Association pour un Petit Port Breton Sympa), dont elle partageait le jugement sur le projet portuaire, notre association souhaitait se préoccuper plus spécifiquement de la qualité de l'environnement de l'anse et du hameau du Diben. Le projet portuaire initial semble pour l'heure heureusement abandonné, mais les besoins en équipements nautiques demeurent, à ce jour, insatisfaits. Notre association conteste aussi depuis longtemps le choix du site d'installation d'une unité industrielle au centre du village. Afin de couper court aux reproches qui pourraient nous être faits de mépriser égoïstement des intérêts économiques vitaux des Dibenois que nous prétendons défendre, commençons par rappeler une fois encore que nous ne refusons pas un port, mais ce modèle de port que l'on voulait nous imposer, de même que nous ne luttons pas contre des activités créatrices d'emploi au Diben, ni même contre des viviers qui y ont trouvé leur place assez logiquement depuis fort longtemps ; nous avons contesté une extension industrielle tant qualitative que quantitative inacceptable en ce lieu inapproprié. Nous ne répéterons jamais assez que nous avons toujours eu le souci du développement économique local, car nous savons que c'est ce développement qui conditionne, comme partout ailleurs, à partir de la question première de l'emploi, l'équilibre démographique et les moyens de mieux vivre d'un territoire.

Nous avons donc travaillé dans cet état d'esprit dès le mois d'août 2015, après notre dernière AG, à la question de la dénonciation de l'arrêté préfectoral récent qui autorisait l'usine du Diben à modifier qualitativement et quantitativement de manière significative

*ARAP Association loi 1901 no 0293005492
Siège social 9 rue de Keravel 29630 Plougasnou*

son activité de cuisson. De même que le premier projet portuaire était démesuré en regard des dimensions de l'anse, les capacités productives de cette entreprise étaient elles-mêmes inconcevables dans un espace habité si petit et si sensible. La question était de savoir comment il était possible de faire respecter le bon sens et l'esprit de la législation urbanistique sans négliger le besoin d'emplois ? Sachant qu'il n'est pas facile d'attaquer un arrêté préfectoral, nous avons interrogé Maître Leclerc, avocat déjà bien informé de la situation. Il nous a confirmé que le sujet était délicat, au point de devoir au préalable étudier la faisabilité d'une telle procédure. Le coût financier de cette simple étude était déjà trop grand en regard de nos moyens.

Etant donné notre souci constant d'être aussi force de proposition, et le fait que des emplois existants étaient en jeu, nous avons poursuivi notre réflexion dans la direction des alternatives possibles à ce processus d'industrialisation, notamment dans le cas, non improbable, où il viendrait à être interrompu. Car, nous le savons bien, pour qu'un hameau comme le nôtre vive et se développe, il faut des habitants, et pas seulement des retraités, pas seulement des vacanciers, il faut des actifs qui y vivent toute l'année, il faut un renouvellement de cette population et donc des jeunes, des gens qui font des enfants. Qu'avons-nous à proposer ?

Tout d'abord, même si ce ne sera pas suffisant, une conviction : les temps ont changés où l'on pouvait faire du développement économique prêt-à-porter, interchangeable partout, sans tenir compte des particularités du territoire concerné, et sans utiliser tous les savoir-faire que notre vieux pays et ses régions ont accumulés. Il faut aller vers le sur-mesure. En faisant travailler ensemble tous les acteurs et les métiers concernés, urbanistes, architectes, paysagistes, entrepreneurs, avec les élus, en concertation avec les usagers, la population, car tous ceux qui connaissent les lieux mieux que quiconque ont toujours des idées et voudraient pouvoir s'investir pour gagner leur vie et en améliorer la qualité. Des méthodes éprouvées existent pour cela, nous ne sommes pas les premiers à nous poser ces questions.

Le centre du Diben n'est pas seulement un accès commode parce que direct à l'eau de mer, un avantage certain pour un atelier de cuisson de produits de la mer ; c'est aussi un site naturel remarquable, un espace urbanisé propice à d'autres activités économiquement intéressantes, directement liées à la présence de la mer, ou simplement sensible au charme d'un littoral habité parmi les plus beaux et les mieux préservés du monde. Nous devons le répéter : une économie qui serait conçue à partir de ces faits incontestables créerait des emplois potentiellement plus durables, puisque en harmonie avec des ressources naturelles dont la temporalité est sans commune mesure avec le temps de vie d'un sujet humain, et même au-delà.

Il ne s'agit que de simple bon sens ; on ne peut plus s'en remettre à la loi industrielle d'hier enfermée dans sa logique financière immédiate et éphémère, et continuer à se soumettre à son chantage à l'emploi qui interdit de penser. Nous avons prévu, et prévenu : les motivations capricieuses d'une stratégie industrielle – même quand elle n'est pas purement financière – ne peuvent s'accorder avec un souci de développement durable et, en entretenant un climat de précarité sur l'emploi imposer un mode de vie au service de ses seuls intérêts. Ce n'est pas faire de la politique partisane, qui n'est pas dans les statuts de notre association, que de rappeler, dans le contexte actuel de ce qui se passe au Diben, que cette vision étroite de l'économie locale qui protège politiquement autant une entreprise privée, lui donne dans les faits un trop grand de pouvoir : elle sera inévitablement tentée d'abuser de ce pouvoir, tant sur les salaires, les conditions de travail des salariés de l'entreprise, que sur la bienveillance des élus, et

même sur certaines décisions préfectorales. Nous avons maintes fois exprimé publiquement nos réserves et nos craintes. Hélas, les faits nous donnent raison.

Lorsqu'est tombée la décision de la Société Capitaine Houat de fermer son unité du Diben, nous avons adressé un courrier à madame Nathalie Bernard, notre Maire, à Monsieur Jean-Luc Fichet, Président de Morlaix Communauté, ainsi qu'à Madame Lebranchu, notre députée, pour leur proposer de se rencontrer afin de leur faire part de notre travail au nom des riverains et membres de notre association. Nous avons aussi adressé un communiqué à la presse, afin de faire connaître publiquement notre position face au problème. Le succès de notre démarche ne fut pas flagrant. Madame la Maire est intéressée, mais son pouvoir est limité. Elle était invitée ce soir, mais se trouve actuellement en vacances. Ni l'intercommunalité, ni la représentation nationale ne nous ont répondu. Nous devons dénoncer cette attitude des élus, car une association, même lorsqu'elle est de taille modeste, incarne la démocratie, et mérite à ce titre un minimum de respect. C'est une représentation de citoyens concernés qui font naturellement partie des acteurs nécessaires de la vie publique. Nous ne sommes pas seulement des lanceurs d'alerte ou des censeurs qui demandent des comptes, nous proposons aussi gratuitement notre concours, nos compétences et nos bonnes volontés ; la moindre des choses serait que nous recevions une réponse.

L'expérience de ces dernières années nous livre donc son enseignement. Le développement de notre territoire avec la création d'emplois pérennes, sa vitalité démographique, vont dépendre, entre autres choses, de la capacité de ses habitants de se mobiliser sur des projets originaux, adaptés au site et valorisant ses ressources. Mais la question essentielle nous est posée : comment devons-nous nous y prendre pour apporter une contribution significative à cette dynamique ?

C'est la question que je souhaitais personnellement poser à cette assemblée générale. Pour sa part, dans ce moment où le travail patient et complexe de restructuration administrative du territoire se poursuit aux niveaux communal et intercommunal, notre CA s'est efforcé de s'informer et d'informer. Il est en effet indispensable d'avoir une connaissance des rouages de la vie publique d'investissement et de développement régional, et de diffuser des informations vers des acteurs susceptibles d'être intéressés dans un partenariat. Une association comme la nôtre peut assumer sa part d'un tel travail. Nous sommes arrivés au résultat suivant : le schéma est clair : rien d'efficace ne se fera sans la conjonction de trois pouvoirs : le pouvoir politique, le pouvoir économique, le pouvoir citoyen. En d'autres termes, une volonté politique des élus, l'engagement d'investisseurs publics ou privés, une volonté citoyenne locale qui sait se faire entendre. C'est dans ce troisième terme que s'inscrit le pouvoir des associations.

Devant la difficulté de rencontrer les élus au-delà du territoire communal, nous avons dû travailler en utilisant des relations personnelles. Nous pourrions entrer dans les détails au cours de la discussion, car sur ce point, tous les membres de l'ARAP sont concernés. C'est pourquoi je propose que nous en parlions ensemble ce soir après le rapport financier du Trésorier.

Le Conseil d'Administration s'est réuni régulièrement 5 fois durant l'année, a écrit des courriers aux Elus. Les contacts de plusieurs adhérents ont été utilisés pour dégager des pistes de réflexion quant au réaménagement du site des Viviers de la Méloine.

rapport moral et d'activités approuvé à l'unanimité

3- RAPPORT FINANCIER

Le Trésorier, Pierre-Yvon Boisnard, présente les comptes détaillés :

En banque au 31 juillet 2015 : 4272 €

En banque au 31 juillet 2016 : 4586.60 €

Recettes du 31 juillet 2015 au 31 juillet 2016 : 450€

(cotisations :400 € 80 adhérents dons : 50€)

Dépenses du 31 juillet 2015 au 31 juillet 2016 : 135.40 €

(dont 100 € de cotisation à Sauvegarde du Trégor)

Résultat de l' exercice : 314.60 €

A ce jour, pas de caisse en liquide ni de placement.

rapport financier approuvé à l' unanimité

4- QUESTIONS ET INTERVENTIONS DIVERSES

Catherine Jenkins, adjointe au Maire en charge de l'urbanisme intervient en rappelant que suite à l'annulation partielle du PLU en 2014 (dont la zone portuaire) par la cour d'appel de Nantes, il n'est légalement plus possible d'envisager un port de plaisance au sud de l'Anse. L'ensemble de la zone marine est à redéfinir dans le cadre du futur PLUi dont les études ont été lancées depuis mars 2016 par Morlaix Communauté. La mairie de Plougasnou a eu l'autorisation en février 2016 de poursuivre la révision de son PLU qui s'inscrira dans le PLUi.

Le projet antérieur de port de plaisance se fondait sur des études des années 1990 alors que les pratiques de plaisance ont largement évolué depuis. Il faut maintenant concevoir un aménagement sur mesure en tenant compte du site : entrée difficile dans l'anse, fonds de peu de profondeur, plusieurs accès déjà existants (jetée, cale Saint Prix, cale de Rhun Prédou), deux terre-pleins.

Catherine Jenkins précise qu la loi littoral s'applique à l'ensemble de la commune de Plougasnou et qu'une fois définis les villages et leurs centralités, les coupures d'urbanisation sont difficiles à mettre en place. De même la notion de secteurs densifiables est complexe. C. Jenkins indique que 26 hectares sont urbanisables dans la partie non annulée du PLU actuel adopté en 2010.

La Zone d'Activités de Kervescontou va devenir intercommunale et sera prioritaire pour recevoir de nouvelles activités.

Beaucoup de questions sont soulevées à propos de la cession d'activités de Capitaine Houat, anciennement Viviers de la Méloine. filiale d'Intermarché. L'industriel est actuellement dans la phase de recherche d'un repreneur. A noter qu'Intermarché a acquis le site en 1997 pour un 1 € symbolique en et a bénéficié de substantielles subventions pour moderniser son outil de travail.

Trois propositions sérieuses semblent exister mais la mairie ne dispose officiellement d'aucune information.

L'emplacement de Capitaine Houat est à cheval sur le domaine maritime (viviers historiques) et sur le domaine terrestre (usine de cuisson de 800 m2 créée par Intermarché en 1998 triplée en surface en 2010) . La législation Installations Classées pour la Protection de l'Environnement stipule que le site doit être clos ce qui conduirait à terme à fermer la rue des Grands Viviers. Mais la situation exceptionnelle de l'emplacement, la proximité d'habitations, les nuisances générées, l'utilisation d'un parking public par l'entreprise ne militent sûrement pas pour la poursuite d'une activité industrielle ne nécessitant pas d'eau de mer à cet endroit. Se pose également la question de l'obligation de démantèlement par l'industriel des hangars construits, cuve à gaz installée.

Si la fermeture de Capitaine Houat est aujourd'hui une très mauvaise nouvelle pour l'emploi local, l'occasion est maintenant unique de repenser le développement urbanistique, économique et touristique du Diben de façon cohérente et génératrice de nouvelles activités.

Eric Robillot, Président d'APPBS, et Jean-Yves Quémeneur, Président de Force 5, interviennent brièvement et témoignent de la bonne synergie entre Associations.

5- RENOUELEMENT DU CONSEIL D' ADMINISTRATION

Laurence Allix, Pierre-Yvon Boissard, Dominique Geoffray, Odette Grzegorzulka , Christian Millet, Anne Oppetit sont en cours de mandat

Elisabeth Birot, Philippe Gérin, Katharina Grabowski constituent le tiers sortant.

Elisabeth Birot, Thierry Flamanc, Philippe Gérin se présentent et sont élus à l'unanimité.

Philippe Allot et Hervé Méchin restent Présidents d'honneur de l'ARAP.

La séance est levée à 22h 45.

Le Président

Philippe Gérin